

discrimination à l'embauche

Par **SeverineS**, le **03/12/2012** à **09:53**

Bonjour,

J'ai réussi un entretien d'embauche auprès d'une administration territoriale. Lors de cet entretien, je n'ai pas signalé ma grossesse, je l'ai fait seulement lorsque la chargée de recrutement m'a annoncé que ma candidature était retenue au téléphone. Cela ne lui posait pas de soucis mais elle devait en référer au DRH. Je suis déjà fonctionnaire en disponibilité et je suis en CDD dans le privé jusqu'au 31/01/2013.

Au bout d'une semaine d'attente, la chargée de recrutement a daigné me rappeler pour me dire que finalement je n'étais plus retenue car le poste était à pourvoir pour le 04/12/2012 (entretien passé le 20/11) et que mon employeur suite à leur enquête de références leur avait dit qu'il ne pourrait pas me libérer avant la fin de mon CDD. J'ai bien sûr demandé des explications à mon DRH actuel qui a nié tout cela. Il ne s'oppose absolument pas à mon départ, sachant que la reconduction de mon CDD ou un passage en CDI n'est absolument pas certain.

Il semble que je sois évincée du poste à cause de ma grossesse et que cette administration ait pris un prétexte bidon pour se justifier. Mais je n'ai aucune preuve écrite. Je sais qu'un employeur n'a pas à justifier un refus d'embauche, mais je me demande ce que je pourrais faire pour ne pas non plus laisser faire tout et n'importe quoi à une administration représentante de l'État et de l'égalité des droits.

Merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **03/12/2012** à **10:41**

Bonjour,

Comme vous l'avez souligné, le problème est que vous n'avez apparemment aucune preuve et moi aussi, je me demande ce que vous pourriez faire en dehors de retenir la leçon...

Par **SeverineS**, le **03/12/2012** à **10:49**

C'est tristement la vérité, mais assez rageant il faut en convenir.

Par **zouriteman**, le **04/12/2012** à **08:32**

et, en toute honnêteté, avez vous la certitude d'avoir été, parmi les X candidats, vraiment le MEILLEUR candidat(e) tous critères non illégaux pris en compte : diplôme, expérience, références, disponibilité, compétences ??

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **11:31**

Bonjour,
Personnellement, je ne penserais même pas à mettre votre probité en doute...

Par **zouriteman**, le **04/12/2012** à **17:11**

pourquoi parler de probité ici ?
il s'agit de discrimination éventuelle, ce qui signifie que, hors son état de grossesse, cette personne aurait dû être la première de la liste de sélection des candidats, ce qui veut dire être le meilleur..

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **17:22**

Parce que lorsque l'on insinue qu'il pourrait y avoir une notion d'honnêteté dans une analyse d'une situation, c'est que l'on parle de probité mais je suis libre de mes pensées personnelles...

Par **zouriteman**, le **05/12/2012** à **15:19**

nul n'est son propre juge. combien de bacheliers ont cru avoir rendu une copie impeccable, et se retrouvent avec un 8/20 ? et inversement certains qui s'imaginent avoir fait un devoir médiocre et finissent avec un 15/20 ?
Croire que l'on est dans le top, sans réellement posséder les clés des critères de sélection, cela ne relève que d'une simple croyance non étayée.

je suis d'ailleurs surpris de ne voir aucune réaction ni explications de l'internaute elle-même ? peut-être enquête-elle sur, justement, ces critères de sélection ?

Par **P.M.**, le **05/12/2012** à **15:43**

Bonjour,

Personne ne parle de jugement et ce n'est pas à nous de mettre en cause l'auteur d'un sujet justement, mais d'y répondre précisément sans aller chercher autre chose qui n'a rien à voir par des propos oiseux...

J'espère que vous vous appliquerez à vous même, les leçons que vous croyez donner...

L'internaute à compris l'explication donnée avant que vous n'interveniez et en a tout à fait convenu :

[citation]C'est tristement la vérité, mais assez rageant il faut en convenir.[/citation]